



No de résolution
ou annotation

1^{re} séance
29 août 2023
19 h

CA-2324-001

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES APPALACHES RÉUNION RÉGULIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROCÈS-VERBAL

Réunion régulière tenue le 29 août 2023 à la salle Le Visionnaire, 561, rue St-Patrick à Thetford Mines, sous la présidence de M. Cédric Pinard, président.

Membres présents : M. Daniel Bertrand, M. Stéphane Bolduc, M^{me} Pascale Chamberland, M. Marc-André Lapierre, M. David Nadeau, M^{me} Julie Paré, M^{me} Nathalie Patry et M^{me} Cindy Vachon.

Membre absent : Aucun.

Participent également : M. Jean Roberge, à titre de directeur général et M. Marc Soucie à titre de secrétaire général.

Membre invité : M^{me} Andrée Roy, directrice du Service des ressources financières.

1. Ouverture de la réunion et constatation du quorum

Il est 19 h. Le président, M. Cédric Pinard, ouvre la séance. Monsieur Marc Soucie agit à titre de secrétaire du conseil. L'avis de convocation a été envoyé dans les délais requis et les membres présents forment le quorum. La réunion est donc déclarée régulièrement ouverte.

2. Ordre du jour

Monsieur Cédric Pinard demande aux membres s'ils ont des points à ajouter ou à retirer à l'ordre du jour.

Il est proposé par Monsieur Daniel Bertrand :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que décrit ci-dessous.

Adopté à l'unanimité

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion et constatation du quorum
2. Ordre du jour
3. Déclaration des conflits d'intérêts pour la rencontre
4. Procès-verbal et suivi
5. Période de questions
6. Déclaration et engagement
7. Déclaration d'intérêt
8. Reddition de comptes – délégation de pouvoirs
9. Modification – Plan d'effectifs – Personnel de soutien du secteur de l'adaptation scolaire – Année scolaire 2023-2024
10. Signature des effets bancaires
11. Recueil de gestion – révision
12. Autre sujet
13. Dépôt de documents
 - 13.1. Procès-verbal du comité des ressources humaines
 - 13.2. Procès-verbal du comité de vérification
 - 13.3. Procès-verbal du comité d'investissement
 - 13.4. Démission - administrateur



No de résolution
ou annotation

CA-2324-002

14. Prochaine rencontre : 1^{er} novembre 2023
15. Levée de la rencontre

3. Déclaration des conflits d'intérêts pour la rencontre

Le secrétaire général invite les membres à déclarer leurs intérêts qui sont susceptibles d'entrer en conflit avec un des points à traiter lors de la rencontre, et ce, afin d'en discuter avec diligence.

4. Procès-verbal et suivi

CONSIDÉRANT QUE les membres ont reçu au moins 6 heures à l'avance une copie du procès-verbal;

Il est proposé par Monsieur David Nadeau :

DE DISPENSER le secrétaire général de lire le procès-verbal.

D'APPROUVER le procès-verbal du 27 juin 2023 tel que rédigé.

Adopté à l'unanimité

Suivi au procès-verbal du 27 juin 2023

En suivi au point Plan d'engagement vers la réussite 2023-2027, Monsieur Jean Roberge informe le conseil d'administration que le MEQ a approuvé le plan tel que déposé.

5. Période de questions

Aucune question.

6. Déclaration et engagement

Le secrétaire général, au nom du conseil d'administration, accuse réception du dépôt de la déclaration et engagement d'un nouveau membre, soit M. Marc-André Lapierre, à respecter, à promouvoir, à connaître et à comprendre les normes d'éthique et de déontologie prescrites par le Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration.

7. Déclaration d'intérêt

Le secrétaire général, au nom du conseil d'administration, accuse réception du dépôt des déclarations d'intérêt des membres présents, comme prescrit par le Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration.

8. Reddition de comptes – délégation de pouvoirs

Le conseil d'administration, en vertu du Règlement de délégation de pouvoirs, a délégué certains de ses pouvoirs de décision à différents services ou autres.

Les délégataires sont invités à rendre compte au conseil d'administration à la fin d'une période de 6 mois, dont la première période débute le 1^{er} juillet et se termine le 31 décembre et la deuxième période qui débute le 1^{er} janvier et se termine le 30 juin. Les redditions ont lieu lors des séances des mois d'août et février de chaque année.

9. Modification – Plan d'effectifs – Personnel de soutien du secteur de l'adaptation scolaire – Année scolaire 2023-2024

Le centre de services scolaire adopte, au plus tard le 20 août de chaque année financière, un plan d'effectifs obligatoirement soumis au syndicat 5 jours avant son adoption aux fins de consultation. Ce plan vaut pour l'année scolaire courante et il couvre seulement les postes dans le secteur de l'adaptation scolaire.



No de résolution
ou annotation

Tout d'abord, les besoins en personnel de soutien du secteur de l'adaptation scolaire ont été exprimés par les établissements dans le cadre de la consultation en application de l'article 96.20 de la LIP.

Le plan d'effectifs a également été déposé lors des réunions du comité de répartition des ressources et du comité des ressources humaines le 6 juin 2023 ainsi que le 26 juin 2023. Les membres de ces comités recommandent le dépôt de ce document tel que déposé au syndicat pour fins de consultation en vue d'une éventuelle adoption.

Comme précisé à la clause 7-3.23 de l'entente nationale du personnel de soutien, une consultation a été effectuée auprès du Syndicat du soutien scolaire des Appalaches (CSN) au cours de la période du 7 juin au 16 juin 2023.

Le processus de consultation étant complété auprès du syndicat du soutien, le comité de répartition des ressources et le comité des ressources humaines ont recommandé l'adoption du plan d'effectifs du personnel de soutien du secteur de l'adaptation scolaire pour l'année scolaire 2023-2024. Le conseil d'administration en a fait l'adoption lors de la rencontre du 27 juin 2023.

Depuis l'adoption du plan d'effectifs du personnel de soutien du secteur de l'adaptation scolaire, le 27 juin dernier, des changements et des besoins sont survenus dans les établissements au cours de l'été, soit entre le 28 juin 2023 et le 14 août 2023.

RÉSOLUTION

CONSIDÉRANT QUE depuis l'adoption du plan d'effectifs du personnel de soutien du secteur de l'adaptation scolaire, le 27 juin dernier, des changements et des besoins sont survenus dans les établissements au cours de l'été, soit entre le 28 juin 2023 et le 14 août 2023;

Il est proposé par Madame Julie Paré :

D'ADOPTER le plan d'effectifs modifié du personnel de soutien du secteur de l'adaptation scolaire, pour l'année scolaire 2023-2024, tel qu'il est déposé et présenté par le directeur général, monsieur Jean Roberge.

Adopté à l'unanimité

CA-2324-003

10. Signature des effets bancaires

Les effets bancaires, c'est-à-dire les chèques et les documents officiels de l'institution financière, doivent être signés par deux représentants du centre de services scolaire. Il est souhaitable de nommer quatre représentants pour signer les effets bancaires afin de permettre une latitude dans le cas d'une absence ou d'un départ de l'un d'entre eux. Il est proposé de nommer deux membres du personnel administratif, soit le directeur général et la directrice du Service des ressources financières et deux membres du conseil d'administration, soit le(la) Président(e) et le(la) Vice-président(e).

RÉSOLUTION

Il est proposé par Madame Cindy Vachon :

D'AUTORISER, sous la signature de deux d'entre eux, le président monsieur Cédric Pinard, le vice-président monsieur Stéphane Bolduc, le directeur général monsieur Jean Roberge et la directrice du Service des ressources financières madame Andrée Roy à signer les effets bancaires ainsi que les documents officiels pour et au nom du Centre de services scolaire des Appalaches, à compter du 29 août 2023.

Adopté à l'unanimité

CA-2324-004



No de résolution
ou annotation

CA-2324-005

11. Recueil de gestion – révision

Le Recueil de gestion est un document qui contient tous les règlements, les politiques, les procédures, les règles et les circulaires qui émanent, soit du conseil d'administration, de la direction générale et parfois de directions de service dans lequel on retrouve les orientations, les balises et les normes que doivent appliquer et faire respecter tous les gestionnaires.

Certains de ces documents sont désuets ou ne correspondent plus depuis plusieurs années aux orientations et aux pratiques mises en place par le centre de services scolaire. C'est pourquoi le comité de gouvernance et d'éthique et le comité consultatif de gestion, composés de l'ensemble des directions du centre de services scolaire, proposent de retirer certains des documents identifiés au document ci-joint.

RÉSOLUTION

CONSIDÉRANT QUE le Recueil de gestion est un document qui contient tous les règlements, les politiques, les procédures, les règles et les circulaires;

CONSIDÉRANT QUE certains documents du Recueil de gestion sont désuets ou ne correspondent plus depuis plusieurs années aux orientations et aux pratiques mises en place par le centre de services scolaire;

CONSIDÉRANT QUE le comité de gouvernance et d'éthique et le comité consultatif de gestion, composés de l'ensemble des directions du centre de services scolaire, proposent de retirer certains des documents du Recueil de gestion.

Il est proposé par Monsieur Daniel Bertrand :

D'ABROGER les règlements, les politiques, les procédures et les règles du Recueil de gestion, et ce, tel que souligné dans le document déposé et présenté par le secrétaire général.

Adopté à l'unanimité

12. Autre sujet

Aucun autre sujet.

13. Dépôt de documents

- 13.1 Procès-verbal du comité des ressources humaines
- 13.2 Procès-verbal du comité de vérification
- 13.3 Procès-verbal du comité d'investissement
- 13.4 Démission - administrateur

14. Prochaine rencontre

La prochaine rencontre aura lieu le mardi 1^{er} novembre 2023 à 19 h.

15. Levée de la rencontre


L'ordre du jour étant épuisé;

Il est proposé par Monsieur David Nadeau :


DE LEVER la séance. Il est 19 h 55.

CA-2324-006

Adopté à l'unanimité



Le président



Le secrétaire